

<b>COMPTE-RENDU &amp; PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2021</b>
---

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 14 octobre 2021

**Étaient présents** Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Marie-Christine Malet, Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Alain Damar, Michèle Dolléans, Corinne Montdamert, François Gabrion, Jean Duval, Marianne Pierre, Séverine Jousselin, Robert Genty, Caroline Ménager (arrivée 19h15)

**Était absentes excusées** :

Marianne Pierre qui a donné procuration à Séverine Jousselin  
Valérie Hérold qui a donné procuration à Caroline Ménager

**Secrétaire de séance** : Séverine Jousselin

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

<b>2021 - 044</b>
-------------------

<b>ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE</b>
--

Monsieur Hauchecorne fait part à l'ensemble du conseil, de la démission des adjoints au Maire. Par courrier du 6 octobre 2021, Madame la Préfète a accepté ces démissions.

Sous la présidence de Monsieur Hauchecorne, Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire,

résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	13	_____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral). 0		_____
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....	13	_____
e. Majorité absolue .....	7	_____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROY Stéphane .....	13.....	Treize voix, élu
MENAGER Caroline .....	13.....	Treize voix, élue
COUADIER Eric	13.....	Treize voix, élu
MALET Marie-Christine	13.....	Treize voix, élue

ROY Stéphane, MÉNAGER Caroline, COUADIER Éric et MALET Marie-Christine ont été proclamés respectivement, premier, deuxième, troisième et quatrième adjoints et immédiatement installés

Arrivée de Caroline Ménager.

<b>2021 - 045</b>	<b>NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE</b>
-------------------	---

Monsieur Hauchecorne rappelle les élus nommés conseillers délégués, jusqu'alors :

- Monsieur Yehouessi Jean-Claude, conseiller délégué aux associations
- Monsieur Couadier Eric, élu Maire Adjoint.
- Monsieur Damar Alain, conseiller délégué aux travaux

Monsieur Hauchecorne propose de nommer Monsieur Genty Robert, conseiller délégué aux travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces nominations.

<b>2021 - 046</b>	<b>REVISION DES INDEMNITES</b>
-------------------	--------------------------------

Suite aux changements des Adjoints au Maire et aux conseillers délégués, Monsieur Hauchecorne propose la révision des indemnités comme suit, à compter du 21 octobre 2021

### Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) annuel

soit : indemnité (maximale) du Maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant une délégation.

**= 62 616 €**

### Indemnités allouées

#### A – Au Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique)	Majoration éventuelle selon le cas. Canton : 15 % Arrondissement 20 % Département 25 %	Total en %
Bertrand HAUCHECORNE	43 %	+ 0 %	43 %

**B – Adjoints au Maire avec délégation (article L2123-24 du CGCT)**

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Majoration éventuelle selon le cas. Canton : 15 % Arrondissement 20 % Département 25 %	Total en %
1 <sup>er</sup> Adjoint : Stéphane Roy	15.75 %	+ 0 %	15.75 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint : Caroline Ménager	15.75 %	+ 0 %	15.75 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint : Eric Couadier	15.75 %	+ 0 %	15.75 %
4 <sup>ème</sup> Adjoint : Marie Christine Malet	15.75 %	+ 0%	15.75 %

**C – Conseillers Municipaux (article L2123-24 du CGCT : globale)**

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique)		Total en %
Jean Claude Yehouessi	8.25 %	+ 0 %	8.25 %
Alain Damar	8.25 %	+ 0%	8.25 %
Robert Genty	8.25 %	+ 0%	8.25 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision des indemnités comme détaillée ci-dessus.

**2021 - 047****OPÉRATION AMÉNAGEMENTS RUE DE LA PERRIÈRE**

Monsieur le Maire informe que la rue de la Perrière sera réaménagée courant de l'année 2022. Le coût de l'opération sera pris en charge par moitié par la commune de Cléry Saint André, qui gère le dossier de marché.

Le contrat de mission de maîtrise d'œuvre a été attribué à INCA pour un montant de 11 760 ttc (pour notre commune)

Le relevé topographique sera effectué par la Gatinaise de topographie pour un montant de 1 380 € ttc (pour notre commune)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces devis.

Comme exposé lors de la commission finances, Bertrand Hauchecorne indique qu'une décision modificative est nécessaire, pour effectuer des travaux non prévus lors de la préparation du budget primitif.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Con

#### DECISION MODIFICATIVE 2

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	700,00
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	11 400,00
D-6156 : Maintenance	0,00 €	520,00
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 620,00</b>
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	10 000,00
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	8 060,00
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 060,00</b>
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	18 000,00 €	0,00
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>0,00</b>
D-6531 : Indemnités	0,00 €	8 000,00
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00</b>
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00
R-7388 : Autres taxes diverses	0,00 €	0,00
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,0</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,0
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,0</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>38 680,0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	9 468,00 €	0,0
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>9 468,00 €</b>	<b>0,0</b>
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,0
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,0</b>
R-1341-163 : Opération n° 163 - TRAVAUX ECOLES	0,00 €	0,0
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,0</b>

DECISION MODIFICATIVE 2

Désignation	Dépenses	
	Diminution de	Augmentatif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

	<b>COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION 2020 GRDF</b>
--	--

Bertrand Hauchecorne présente le compte rendu d'activité de concession 2020 de GRDF : 273 clients du réseau pour 9,17 km de longueur totale de canalisations.

<b>2021 - 049</b>	<b>REAMENAGEMENT DU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAIRIE - CHOIX DE L'ARCHITECTE</b>
-------------------	---

Bertrand Hauchecorne relate le compte rendu de la commission d'appels d'offre. L'appel à candidatures a été effectué auprès de quatre architectes. La date de réception des offres était fixée au 14 septembre 2021 à 12h.

Trois architectes ont fait une offre. Après étude de celles-ci, c'est le cabinet BHPR qui est retenu.

Éric Couadier indique qu'il y a deux aspects à prendre en compte pour les travaux de réaménagement du 1<sup>er</sup> étage de la mairie : d'une part le problème de sol (travaux nécessaires pour des raisons de sécurité) et d'autre part l'aménagement (pour une ergonomie adaptée au travail)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du cabinet Bhpr.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Agrandissement du restaurant scolaire

Marie-Christine Malet informe que l'appel d'offres est lancé. Actuellement deux architectes ont visité le bâtiment, et deux autres rendez-vous sont programmés.

### ➤ rue des Écoles

Bertrand Hauchecorne indique que l'opération d'acquisition des terrains se poursuit. Deux rendez-vous auront lieu le 21 octobre avec 2 propriétaires et la personne en charge de ce dossier auprès de l'Epfli.

### ➤ Animation des bords de Loire

Stéphane Roy fait part de la réunion qui s'est déroulée avec Camille Vincent de la Safer. Le recensement des propriétaires débute. Un courrier leur sera envoyé ainsi qu'aux services de l'État pour les informer de l'opération.

### ➤ Opération « le Loiret, la planète en tête »

Bertrand Hauchecorne donne lecture du courrier transmis par le Département. Cette labellisation permet un accompagnement financier important du Département pour participer aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'espace naturel retenu. Ce partenariat prend la forme d'une convention entre le Département et le propriétaire et/ou le gestionnaire du site pour une période de 5 ans (de 2022 à 2026). Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 15 novembre 2021.

### ➤ Territoires engagés

Stéphane Roy explique qu'en Centre-Val de Loire, le dispositif est porté par un collectif régional regroupant: la Région Centre-Val de Loire, la Direction régionale Centre-Val de Loire de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB), de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), des Départements du Cher et d'Eure-et-Loir (membres de l'ARB), du CEREMA et l'Agence Régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire (ARB-CVL).

L'Agence régionale de la biodiversité assure l'animation du dispositif pour le compte du collectif régional.

Le dispositif est ouvert à l'ensemble des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP).

Les collectivités souhaitant obtenir la reconnaissance doivent renseigner un dossier de candidature comprenant :

- - un état des lieux de la prise en compte actuelle de la biodiversité dans les projets de la collectivité (aménagement/planification/urbanisme, gestion des espaces publics, biodiversité et citoyenneté),
- - une présentation du projet à horizon 3 ans: les actions à mettre en place et les besoins d'accompagnement pour y parvenir.

Attention: Seul impératif à toute candidature, la collectivité doit disposer ou doit s'engager à réaliser dans les 3 ans un Inventaire ou un Atlas de la Biodiversité Communale (IBC/ABC) afin de constituer un état des lieux de la biodiversité et d'identifier les enjeux spécifiques de son territoire.

Le dossier doit être déposé au plus tard au 15 décembre 2021.

#### ➤ **Fête des plantes**

Eric Couadier indique que 45 exposants seront présents.

#### ➤ **Parcours santé**

Séverine Jousset a rencontré les kinésithérapeutes et Olivier Stribley. Le projet avance. Le samedi 8 janvier, la matinée sera consacrée à une concertation avec la population sur ce parcours santé mais aussi sur le projet "piétons-vélos" et sur l'éventuelle mise en place d'une zone 30 en centre-bourg.

Les vœux de la municipalité auront lieu à midi, la suite de cette concertation.

Des démonstrations d'exercices pourraient avoir lieu le samedi après-midi.

#### ➤ **Lotissement « zac des Garennes »**

Séverine Jousset fait part du mécontentement de certains propriétaires vis-à-vis du problème des places du midi (clôture).

Jean Duval indique qu'il subsiste un problème d'éclairage public sur les bornes lumineuses. Bertrand Hauchecorne indique que la société Clares sera contactée à ce sujet.

#### ➤ **Médecin généraliste**

Michèle Dolléans a été interrogée quant au remplacement du Docteur Destouches après son départ.

Bertrand Hauchecorne indique qu'il n'a pas pouvoir direct pour l'installation ou non d'un remplaçant mais qu'il contactera de Dr Destouches pour savoir si un remplacement est étudié.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20

Prochain conseil municipal :

mercredi 24 novembre 2021 à 18h45

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>B. HAUCHECORNE</b>		<b>A. DAMAR</b>	
<b>R. GENTY</b>		<b>C. MONTDAMERT</b>	
<b>C. MENAGER</b>		<b>E. COUADIER</b>	
<b>S. ROY</b>		<b>V. HEROLD</b>	Absente a donné procuration à Caroline Ménager
<b>MC. MALET</b>		<b>J. DUVAL</b>	
<b>F. GABRION</b>		<b>S. JOUSSELIN</b>	
<b>JC. YEHOUESSI</b>		<b>M. PIERRE</b>	Absente a donné procuration à Séverine Jouselin
<b>M. DOLLEANS</b>			